

# DÉLIBÉRATION n° CA-02-02-2024-12 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 2 février 2024

Tarifs et subventions

**Le Conseil d'administration**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3-IV-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175 à 177 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 33-3° ;
- Vu les documents adressés au conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

## **Article 1<sup>er</sup> : Subventions**

Les subventions sont approuvées, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

## **Article 2 : Aides pécuniaires, bourses, mobilités**

Les aides pécuniaires, bourses et mobilités sont approuvées, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

## **Article 3 : Dons**

Les dons sont approuvés, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

## **Article 4 : Prix**

Les remises de prix sont approuvées, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

## **Article 5 : Tarifs colloques et d'hébergement**

Les tarifs d'inscription à des colloques et l'hébergement sont approuvés, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

## **Article 6 : Tarifs**

Les tarifs sont approuvés, conformément aux pièces annexées à la présente délibération.

## **Article 7 : Décompte des voix**

La présente délibération et ses annexes sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 2 février 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 02 février 2024

### ➤ SUBVENTIONS

- U01 : UFR Droit
- U04 : UFR SFA
- U06 : UFR SHA
- U10 : ENSIP
- U30 : UFR Médecine - Pharmacie
- U41 : FSDIE

### ➤ AIDES PECUNIAIRES – BOURSES – MOBILITES

- U04 : UFR SFA
- U06 : UFR SHA
- U68 : SURIEE

### ➤ DONS

- U30 : UFR Médecine – Pharmacie

### ➤ PRIX

- U11 : IRIAF
- R80C04 : DRInnov
- R80C13 : IFR Droit – école doctorale

### ➤ TARIFS COLLOQUES et HEBERGEMENTS

- U06 : UFR SHA
- U11 : IRIAF
- R80C02 : MSHS

### ➤ TARIFS

- U06 : UFR SHA
- U55 : IMédias



# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 02 février 2024

### Subventions

- U01 : UFR Droit
  
- U04 : UFR SFA
  
- U06 : UFR SHA
  
- U10 : ENSIP
  
- U30 : UFR MEDECINE-PHAMARCIE
  
- U41 : FSDIE

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2021	2022	2023			Avis	
U01 - Droit	Association Marcel Plaisant	Organisation de 2 manifestations scientifiques "30 ans des premières lois bioéthiques" "Transformation de l'auteur à l'aune des progrès techniques infomatiques "l'intelligence artificielle"".	400,00 €	200,00	200,00	200,00	<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	Favorable	
U01 - Droit	Association des Masters Contrats de l'Université de Poitiers	Organisation d'une conférence- Repas après remise de diplôme du 15/12- Atelier pour les étudiants de la L3 droit en vue de la sélection en master.	800,00 €				<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	Favorable	
U01 - Droit	Association M2 DCI	Participation au concours Rousseau en mai prochain à Bruxelles.	2 100,00 €	250,00			<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	Favorable	
U04 - SFA	commission parité du Laboratoire de Mathématiques et Applications	Ce projet, porté par la commission parité du Laboratoire de Mathématiques et Applications, s'articule autour d'une exposition intitulée « Les Sciences'Elles ». Cette exposition a été créée par la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes du CNRS. Elle dresse le portrait en BD de 15 femmes scientifiques, dont une de nos collègues du LMA : Enrica Floris.	5 000,00 €	-	-	-	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	Favorable	
U06 - SHA	Le Toit du Monde : Actions de lutte contre la précarité	Financement partiel des actions d'aide à l'accès aux droits, de restauration sociale, de secours, des chatiers d'insertion	11 250,00 €	-	-	-	<b>1 284,00 €</b>	<b>1 284,00 €</b>	Favorable	
U10 - ENSIP	Ingénieurs sans frontières	Organisation du séminaire thématique "les Rencontres de la Solidarité Internationale et de la Citoyenneté" (RESIC)	15 350,00 €	-	-	1 200,00	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	Favorable	
U30 - Med/Ph	Association ALEOP, des étudiants en orthophonie	Participation au déplacement à Rouen pour l'assemblée de la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie	1 510,00 €	-	-	-	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	Favorable	
U30 - Med/Ph	Pharm'Etudes, junior entreprise d'étudiants en pharmacie	Soutien à l'équilibre annuel du budget	2 776,00 €		1 100,00		<b>1 100,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>	Favorable	

sante	Désignation et	Objet de la demande de	Budget	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par	Montant validé par la	Commission d'étude	
U41 - FSDIE	LA COMPAGNIE "CA S'REGARDE"	Représentation Spectacle les hommes endormis	690,00 €				690,00 €	690,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	LA COMPAGNIE "CA S'REGARDE"	Ateliers pratique théâtrale	1 260,00 €				300,00 €	150,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	CHORALE DE L'UNIVERSITE DE POITIERS	Convention annuelle 2024	19 421,60 €				6 500,00 €	5 000,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	ASSOCIATION ORCHESTRE DE L'UNIVERSITE DE POITIERS	Programme de l'année universitaire 2023 2024	14 836,00€				4 436,00 €	4 436,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	CULTIVE TON ASSIETTE UP	Actions Printemps Durable	1 800,00 €				1 700,00 €	1 700,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	NAYTS' - BDE DE L'IAE DE POITIERS	Challenge Nocture	2 934,08 €				300,00 €	300,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	Buddy system réfugiés	De la migration à la citoyenneté	44 778,00 €				3 500,00 €	3 500,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	FESTIVAL DU FILM ENVIRONNEMENTAL	FESTIVAL DU FILM ENVIRONNEMENTAL	12 000,00 €				3 000,00 €	3 000,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	BDE STAPS POITIERS	SNSE (Semaine Nationale du Sport et de l'Environnement)	3 000,00 €				1 000,00 €	1 000,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	BDE STAPS POITIERS	Vécolo	5 000,00 €				1 500,00 €	1 000,00 €	Favorable	
U41 - FSDIE	Centre information Jeunesse	Actions Printemps Durable	1 360,00 €				1 050,00 €	1 050,00 €	Favorable	
<b>TOTAL</b>							<b>31 460,00 €</b>	<b>29 310,00 €</b>		



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**Conseil d'Administration  
du 02 février 2024**

**AIDES PECUNIAIRES – BOURSES -  
MOBILITES**

➤ U04 : UFR SFA

➤ U06 : UFR SHA

➤ U68 : SURIEE

## CONCOURS FAITES DE LA SCIENCES ATTRIBUTION DE BOURSES 2023 CA DU 2 février 2024

L'UFR Sciences fondamentales et appliquées demande aux membres du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer des bourses réservées aux établissements d'enseignement secondaire (collèges et Lycées) participants au concours régional « Faites de la Sciences 2024 ». Ces bourses versées par SFA permettent l'organisation du concours au sein des établissements scolaires.

Ces sommes permettent aux élèves participant à l'opération d'acheter du matériel afin de mener à bien la réalisation de leurs projets pédagogiques scientifiques avec des enseignants.

Etablissement	Projet	Montant de la bourse
Collège René Cassin (Chatellerault)	Un repas pas comme les autres	300,00 €
Collège George Clémenceau (Cerizay)	Projet : L'intégration d'une maison container autonome au sein d'un écoquartier	300,00 €
Collège Jean Monnet (Lusignan)	Projet : IA la découverte du son	300,00 €
Collège Jean Monnet (Lusignan)	Projet : Biodôme	300,00 €
Collège Gérard Philippe (Chauvigny)	Projet : Polarpod	300,00 €
Collège Puygrelier (Saint Michel)	Projet : Comment dépolluer un sol grâce aux plantes	300,00 €
Collège François Rabelais (Poitiers)	Projet : Réchauffement climatique : On lutte ou on s'adapte ?	300,00 €
Collège George Sand (Chatellerault)	Projet : Une formule pas magique mais écologique : mon shampoing sur mesure !	300,00 €
Lycée Polyvalent Nelson Mandela (Poitiers)	Projet : Un parrainage scientifique qui ne demande qu'à décoller	300,00 €
LGT André Theuriet (Civray)	Projet : IA à résonance chaotique	300,00 €
LGT André Theuriet (Civray)	Projet : Prototype de machine à laver à l'eau dégazée	300,00 €
Lycée Pilote Innovant International (Jaunay-Marigny)	Projet : Jouer sans trembler	300,00 €
Lycée Pilote Innovant International (Jaunay-Marigny)	Projet : Toujours plus haut	300,00 €
<b>Total</b>		<b>3 900,00 €</b>

Quel est le budget global de l'opération pour laquelle la demande est faite ?

DEPENSES		RECETTES	
Publicité sur le concours (affiches, papier...)	1 300,00 €	Conseil Général de la Vienne	13 000,00 €
Informations vers les lycées et les collèges (courrier, déplacements...)	1 300,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	6 000,00 €
Secrétariat, reprographie	900,00 €	Faculté des Sciences (Université de Poitiers)	3 000,00 €
Bourses pour les projets soutenus	3 900,00 €		
Organisation du forum local	1 200,00 €		
Prix et récompenses	11 400,00 €		
Déplacements et hébergement pour le forum national	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 000,00 €</b>

Le 9 janvier 2024  
Le Doyen de l'UFR SFA



Thierry CABIOC'H

## Demande d'aide à la mobilité 2024

CA du 15 mars 2024

L'UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers son accord pour attribuer une aide à la mobilité, aide permettant le financement des frais de séjour liés au suivi de leur formation à l'étranger

NOM	PRENOM	Université – Destination	MONTANT
GODARD	Louise	Université de Moncton - Canada	500.00 €

Le Doyen de l'UFR SFA,

Le 9 janvier 2024,



Thierry CABIOC'H

**CA du 2 février 2024**

**Demande de versement d'une aide pécuniaire**

Le Criham représenté par sa directrice, Cécile Auzolle,

Demande au Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers, son accord pour verser l'aide pécuniaire suivante :

**Bénéficiaire** : Dieu-donné FAGARA, étudiant en Master Histoire Civilisations Patrimoine, parcours Mondes modernes et contemporains

**Montant** : 110€ cent dix euros

**Coordonnées financières** : U06C13/06CC14/D111/NA

Cette aide pécuniaire vise à financer l'achat d'un abonnement mensuel SNCF TER (pass abonné – de 28 ans pour la ligne Poitiers-Niort), ce qui permettra à cet étudiant de se rendre dans des centres d'archives afin de dépouiller le corpus des sources en lien avec son sujet de mémoire (« Les jumelages franco-togolais durant la seconde moitié du XXe siècle : étude de cas portant sur l'association Togo-Deux-Sèvres »). Dieu-donné Fagara a repéré des fonds à exploiter aux Archives départementales des Deux-Sèvres ainsi qu'aux Archives municipales de Niort. Par ailleurs, il est nécessaire qu'il puisse se rendre régulièrement à Niort afin de pouvoir dépouiller les archives de l'association Togo-Deux Sèvres et de réaliser des entretiens avec des membres de cette association.

Poitiers, le 7 décembre 2023



CA du 02 Février 2024

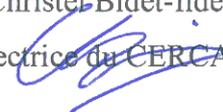
### Demande d'aides pécuniaires

Dans le cadre du programme de recherche StimCoAPS (Financement Région/UP) visant à lutter contre le déclin cognitif lié au vieillissement par la mise en place d'ateliers de stimulation cognitive et d'activités physique dans des contextes favorisant le lien social, le laboratoire CeRCA, demande au Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers, comme pour l'année 2023, son accord pour attribuer une aide pécuniaire aux étudiantes et étudiants impliqués.e.s dans ce projet et figurant sur la liste ci-dessous, pour un total de 2400 €.

Nom prénom de l'étudiant	Montant de l'aide pécuniaire
Gurvan Fichant	800 €
Kenny Favre	800 €
Marie Raoult	800 €
<b>Total</b>	<b>2400 €</b>

Le 12/01/2024

Christel Bidet-Ildei  
Directrice du CERCA



*SURIEE – Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers*

### **1°) Aide pécuniaire :**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'université d'OREGON aux Etats-Unis, les étudiants en échange doivent adhérer obligatoirement à une assurance santé américaine. Or, nous avons appris que les coûts de cette assurance ont explosé cette année. L'OSU (Oregon State University) prend en charge 50 % du contrat d'assurance mais le solde demeure important pour ces étudiants qui se retrouvent en difficulté financière.

Afin de ne pas pénaliser les étudiants qui ne pouvaient anticiper une telle dépense et pour éviter l'annulation de ces échanges, le Service des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers demande au Conseil d'Administration de l'université de Poitiers son accord pour attribuer aux 2 étudiants concernés une aide pécuniaire exceptionnelle de 650 € par trimestre pour contribuer à financer leur assurance santé de 2023-2024, sous réserve qu'ils fournissent au SURIEE leur contrat d'assurance, un justificatif de paiement et un RIB.

Sont concernés :

- Norah Portet, à hauteur de 2 trimestres x 650 € = 1300 €
- Bastien Barré, à hauteur de 3 trimestres x 650 € = 1950 €

Cette aide serait versée par virement bancaire.



# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 02 février 2024

### DONS

➤ U30 : UFR Médecine - Pharmacie



Poitiers, le 15 décembre 2023

### Extrait du Conseil de l'UFR médecine et pharmacie du 14 décembre 2023

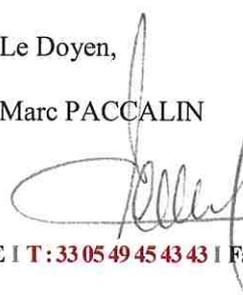
Le Conseil de l'UFR médecine et pharmacie adopte à l'unanimité les dons ci-dessous au profit de l'agent comptable de l'université de Poitiers

#### Dons au CDC - Encaissements au 07/12/2023

Versement	Bénéficiaires	Montant
<b><u>DONS DU CORPS</u></b>		
GAN ASSURANCES	Mme VINET Simonne	895,07 €
GENERALI PREVOYANCE	Mme MOREAU Jeanine	1 148,74 €
		2 043,81 €
<b><u>DONS DU VIVANT</u></b>		
M. KIENTZEL Jacques	M. KIENTZEL Jacques	490,00 €
Mme POIREAU Marylene	Mme POIREAU Marylene	500,00 €
Mme BOURGOIS Jacqueline	Mme BOURGOIS Jacqueline	50,00 €
Mme MARTINE SATABIN GODINEAU	Mme MARTINE SATABIN GODINEAU	500,00 €
Mme MARIE MADELEINE GROLLIER	Mme MARIE MADELEINE GROLLIER	300,00 €
Mme RONDET Marie-France	Mme RONDET Marie-France	300,00 €
		2 140,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 183,81 €</b>

Le Doyen,

Marc PACCALIN






# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 02 février 2024

### PRIX

- U11 : IRIAF
  
- R80C04 : DRInnov
  
- R80C13 : IFR Droit - Ecole Doctorale



Jean-Marc BASCANS  
Directeur de l'IRIAF

Niort, le 13 décembre 2023

Le Directeur de l'IRIAF sollicite les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers, leur accord de verser dans le cadre du challenge Hackathon 2024 des remises de prix aux étudiants finalistes :

- 1<sup>er</sup> prix : 1 500 € répartis à l'équipe remportant le challenge
- 2<sup>ème</sup> prix : 1 000 € répartis à l'équipe finissant second

Jean-Marc BASCANS  
Directeur

## **Conseil d'administration**

### Demande présentée par le Centre Doctoral Demande de validation des prix du concours Ma thèse en 180 secondes 2024

Le concours Ma thèse en 180 secondes est inspiré du concours Three minute thesis (3MT®) qui a eu lieu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie. En 2013, pour la première fois en Europe, les universités de Liège et de Lorraine ont organisé ce concours et deux lauréats de chacune d'elles ont participé à une finale franco-belge à Québec. En 2014, Poitiers participait pour la première fois à ce concours, en association avec l'Université de Tours.

Pour notre onzième participation, c'est l'Université de Poitiers qui pilotera le concours 2024 pour l'ensemble des partenaires.

Ma thèse en 180 secondes vise à informer le grand public de la richesse et de l'intérêt des recherches scientifiques, tout en développant les compétences communicationnelles des doctorants avec le grand public. Chaque participant présente, en trois minutes, un exposé de vulgarisation en français, clair, concis et convaincant sur sa thèse. Le tout avec l'appui d'une seule diapositive.

La sélection des candidats de Poitiers a lieu le 15 février 2024 à la MDE de l'Université de Poitiers. Le jury est composé de chercheurs de l'Université, de journalistes locaux et de représentants d'entreprises partenaires de l'Université, avec le soutien de la Fondation Université de Poitiers, du Centre des Écoles Doctorales et du Réseau des Diplômés. Cinq candidats sont sélectionnés. Ils sont récompensés par plusieurs prix remis par les partenaires du projet (250 € pour le prix du jury et 100 € pour le prix du public).

La finale régionale a lieu le 19 mars 2024 à l'ISAE-ENSMA à Chasseneuil-du-Poitou. Trois candidats sont sélectionnés par le jury. Ils sont récompensés par plusieurs prix remis par les partenaires du projet (300 € pour le prix du jury et 300 € pour le prix du public).

La demi-finale a lieu du 28 au 30 mars 2024 à Paris, la finale nationale fin mai 2024. La finale internationale, organisée à l'automne 2024, regroupera les lauréats des différents pays participant au concours.



**École doctorale  
Pierre Couvrat**  
Université de Poitiers

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Dans le cadre de sa démarche de valorisation du doctorat, l'Ecole doctorale Droit et Science Politique Pierre Couvrat a souhaité réactiver et transformer le "Prix de thèse du Barreau de Poitiers" mis en place en 2013 à l'initiative de Monsieur le Bâtonnier Didier Simonnet et de Monsieur le doyen de la Faculté de droit et des sciences sociales Joël Monnet.

Attribué en 2013, en 2014 puis en 2017, ce prix de thèse a dû être reporté en 2018 en raison d'un nombre de thèses insuffisant, puis à nouveau en 2019 et 2020 en raison de différents concours de circonstances puis de la crise sanitaire.

Le prix de thèse du Barreau de Poitiers a été relancé en 2021 selon une périodicité bisannuelle. Il est attribué par un jury composé à parité d'enseignants-chercheurs de la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers et de membres du Barreau, à l'issue de l'audition des candidats retenus par un comité de présélection composé exclusivement d'universitaires. Ne peuvent participer au concours que les docteurs dont la thèse a fait l'objet, de la part du jury de soutenance, d'une proposition pour un financement ou un prix de thèse.

Pour l'édition 2023, ce prix de thèse a évolué : s'il consistait initialement exclusivement en la publication de la thèse du lauréat aux Presses Universitaires Juridiques de Poitiers, il a été convenu, en accord avec le Bâtonnier Nicolas Gillet et la doyenne de la Faculté de droit et des sciences sociales Marianne Faure-Abbad, qu'il pourrait également désormais prendre la forme, au choix du lauréat, d'une gratification. Cette solution s'est imposée afin de ne pas tenir écartés du concours les jeunes docteurs qui, ayant déjà fait publier leur thèse, n'avaient plus d'intérêt à se porter candidats.

Par ailleurs, afin de tenir compte de la baisse de la contribution financière du Barreau mais aussi d'afficher sa volonté de valoriser le doctorat, le conseil de l'Ecole doctorale a adopté le principe d'une contribution de l'Ecole doctorale à ce prix de thèse à hauteur de 500 (cinq cents) euros, lors de sa séance plénière du 11 octobre 2022. Le prix de thèse du Barreau de Poitiers a, en conséquence, été rebaptisé "Prix de thèse du Barreau de Poitiers et de l'Ecole doctorale Pierre Couvrat".

Ce prix de thèse a été remis, en juillet dernier, à Monsieur Christophe Poirier pour ses travaux intitulés : ***La réclusion criminelle à perpétuité. Permanence de la rationalité éliminatoire dans le système pénal français.*** Soutenue en octobre 2021, cette thèse avait déjà fait l'objet d'une publication et, par conséquent, le lauréat a souhaité que le prix lui soit remis sous forme de gratification. Le Barreau de Poitiers a d'ores et déjà remis à Monsieur Poirier un chèque



**École doctorale  
Pierre Couvrat**  
Université de Poitiers

d'un montant de 500 (cinq cents) euros lors de la cérémonie qui s'est tenue à la Maison des avocats le 13 décembre dernier. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir approuver le versement d'un montant équivalent (cinq cents euros) pour le compte de l'École doctorale.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Fait à Poitiers, le 14 décembre 2023

Marguerite CANEDO-PARIS  
Directrice de l'École doctorale Droit et Science Politique



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**Conseil d'Administration  
du 02 février 2024**

**TARIFS COLLOQUES ET  
DEROGATIONS HEBERGEMENTS**

- U06 : UFR SHA
  
- U11 : IRIAF
  
- R80C02 : MSHS

# UNIVERSITE DE POITIERS

## DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 février 2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	Ecole d'été
DATES DU COLLOQUE :	08 au 13 juillet 2024
UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	SHA
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	MIGRINTER

### **Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement**

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire du marché :	Via le marché prix pour 160 nuitées entre 9600€ et 12800€, ne peut pas rentrer dans notre budget de l'Ecole d'été
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	CROUS
Nombre de personnes hébergées :	32
Nombre de nuitées :	5
Coût d'une nuitée (nuit + petit-déjeuner) :	20,46 €
Coût total :	3 273,60 €

# UNIVERSITE DE POITIERS

## DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 février 2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	Ecole d'été
DATES DU COLLOQUE :	08 au 13 juillet 2024
UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	SHA
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	MIGRINTER

### **Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement**

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire du marché :	Cela est lié a la demande pour les doctorants, nous souhaitons que les intervenant soient logés dans le meme lieu afin de favoriser les rapprochements scientifiques	
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	CROUS	
Nombre de personnes hébergées :	3	
Nombre de nuitées :	5	
Coût d'une nuitée (nuit + petit-déjeuner) :		30,27 €
Coût total :		454,05 €

**UNIVERSITE DE POITIERS**  
**VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/02/2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	Journées Internationales du Risque (JIR)
------------------------	--

DATES DU COLLOQUE :	27 et 28 juin 2024
---------------------	--------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	IRIAF U11
---------------------------	-----------

LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	CRIEF
-----------------------------------	-------

**TARIFS D'INSCRIPTION**

Catégorie de participants :	Enseignant-chercheur
Tarif HT :	181,82 €

Catégorie de participants :	Doctorant
Tarif HT :	136,36 €

Catégorie de participants :	Soirée de Gala (TVA 20%)
Tarif HT :	41,67 €

**UNIVERSITE DE POITIERS**  
**VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/02/2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	4es RENCONTRE SUR LES PARLER DU CROISSANT
------------------------	---

DATES DU COLLOQUE :	DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2024
---------------------	----------------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	FORELLIS

**TARIFS D'INSCRIPTION**

Catégorie de participants :	ENSEIGNANT CHERCHEUR
Tarif HT :	45,45 €

Catégorie de participants :	ETUDIANTS INTERVENANTS
Tarif HT :	22,73 €

**UNIVERSITE DE POITIERS**  
**VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/02/2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	FIGURES DE VULNERABILITE
------------------------	--------------------------

DATES DU COLLOQUE :	09 AU 12 OCTOBRE 2024
---------------------	-----------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	FORELLIS

**TARIFS D'INSCRIPTION**

Catégorie de participants :	Participants
Tarif HT :	0,00 €

Catégorie de participants :	Repas
Tarif HT :	13,64 €

**UNIVERSITE DE POITIERS**  
**VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/02/2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	LES ŒILLETS VUS D'AILLEURS
------------------------	----------------------------

DATES DU COLLOQUE :	13 AU 15 MARS 2024
---------------------	--------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	FORELLIS

**TARIFS D'INSCRIPTION**

Catégorie de participants :	Conférenciers Enseignant Chercheur hors labo
Tarif HT :	22,73 €

Catégorie de participants :	Participants
Tarif HT :	0 €

Catégorie de participants :	Etudiants
Tarif HT :	0 €

**UNIVERSITE DE POITIERS**  
**VOTE DE TARIFS D'INSCRIPTION A UN COLLOQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/02/2024**

INTITULE DU COLLOQUE :	PAS DE (RE)CONCILIATION
------------------------	-------------------------

DATES DU COLLOQUE :	07 AU 09 MARS 2024
---------------------	--------------------

UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	MSHS
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	MIMMOC

**TARIFS D'INSCRIPTION**

Catégorie de participants :	Enseignant chercheur
Tarif HT :	45,45 €

Catégorie de participants :	Non Enseignant Chercheur
Tarif HT :	22,73 €



# UNIVERSITE DE POITIERS

## Conseil d'Administration du 02 février 2024

### TARIFS

- U06 : UFR SHA
- U55 : IMédias

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U06 - SHA	02/02/2024	A	MAGASIN	IMPRESSON PAR SUBLIMATION TAILLE A3 SUR TEXTILE (objet support non inclus)	Tarifs pour les personnels et étudiants	2,00 €		2,50 €	20,00%	3,00 €	
U06 - SHA	02/02/2024	A	MAGASIN	IMPRESSON PAR SUBLIMATION SUR MUG (objet support non inclus)	Tarifs pour les personnels et étudiants	1,00 €		1,25 €	20,00%	1,50 €	
U06 - SHA	02/02/2024	A	MAGASIN	GRANDE GOURDE ARGENTEE AVEC LOGO	Tarifs pour les personnels et étudiants	3,75 €		5,00 €	20,00%	6,00 €	
U06 - SHA	02/02/2024	A	MAGASIN	GRANDE GOURDE ARGENTEE AVEC LOGO	Tarifs touristiques			6,66 €	20,00%	8,00 €	
U06 - SHA	02/02/2024	A	MAGASIN	STYLO BIC 4 COULEURS avec logo UFR SHA		2,70 €		2,70 €	20,00%	3,50 €	
U06 - SHA	02/02/2024	A	MAGASIN	CLE USB 16 GO avec logo UFR SHA	Tarifs pour les personnels et étudiants	2,65 €		3,33 €	20,00%	4,00 €	
U06 - SHA	02/02/2024	A	MAGASIN	CLE USB 16 GO avec logo UFR SHA	Tarifs touristiques			4,16 €	20,00%	5,00 €	

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/ Modif A / S/ M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérogations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U55 - I Médias	22/12/2023	S	PRESTATIONS	Montage Vidéo Numérique	Station de montage vidéo complète: suite Final Cut Pro et Adobe After Effects..	150,00 /jour	150,00 /jour	sur devis	20,00%	sur devis	Coefficients journaliers 1 jour = X 1 2 jours = X 1,5 3 jours= X 2 4 jours = 2,5 1 semaine = X 3
U55 - I Médias	22/12/2023	S	PRESTATIONS	Tournage vidéo: Unité de tournage complète HDV ou XDCAM (caméra, pied, son et éclairage)	Matériel de type professionnel:	150,00 /jour	150,00 /jour	sur devis	20,00%	sur devis	Coefficients journaliers 1 jour = X 1 2 jours = X 1,5 3 jours= X 2 4 jours = 2,5 1 semaine = X 3
U55 - I Médias	22/12/2023	S	PRESTATIONS	Enregistrement vidéo d'un colloque, d'une journée d'études ou autres manifestations de ce type	<b>Dispositif mono-caméra</b> + postproduction, séquençage, synchronisation des supports de présentation et mise en ligne sur Uptv	100,00 /jour	100,00 /jour	sur devis	20,00%	sur devis	Dispositif mono-caméra
U55 - I Médias	22/12/2023	S	PRESTATIONS	Enregistrement vidéo d'un colloque, d'une journée d'études ou autres manifestations de ce type	<b>Dispositif multi--caméras</b> + postproduction, séquençage, synchronisation des supports de présentation et mise en ligne sur Uptv	200,00 /jour	200,00 /jour	sur devis	20,00%	sur devis	Dispositif multi-caméras